

NEWS



Bi-weekly
Date: le 15 août 1986



ISSN 0771-9388
Editor-in-chief: Jerzy Milewski
9, ave. de la Joyeuse Entrée, 1040 Brussels Belgium
Nr: 75

QUATRE JOURS avant la date limite, on n'attendait plus la libération des prisonniers qui pouvaient bénéficier de l'amnistie votée le 17 juillet par la Diète (le parlement polonais aux ordres du gouvernement). Le général Czeslaw Kiszczak, ministre de l'Intérieur, a annoncé le 11 septembre que les autorités polonaises ont décidé de libérer le 15 septembre toutes les personnes "condamnées ou arrêtées pour des délits et infractions contre l'Etat et l'ordre public". Dans le même souffle et le même style énigmatique, Kiszczak a néanmoins averti qu'"on n'arrêterait toutefois pas l'effort fourni jusqu'à présent pour montrer du doigt et éliminer toute activité menaçant la sécurité de l'Etat" - un euphémisme officiel pour syndicats et toutes autres activités indépendantes et non-violentes. Pendant qu'il tendait ainsi le calumet de la paix d'une main, Kiszczak ne pouvait s'empêcher de brandir de l'autre l'habituelle hache de guerre rhétorique des autorités: "toute personne libérée qui sera arrêtée pour des raisons similaires ne pourra s'attendre à de la passivité ou de la tolérance de la part du pouvoir".

L'annonce du ministre a été rapidement suivie, comme pour la rendre plus crédible, par un communiqué de presse officiel précisant que 225 personnes allaient être relâchées. Les membres emprisonnés de la Commission Temporaire de Coordination (TKK), la direction clandestine de NSZZ "Solidarnosc" (Bogdan Borusewicz, Zbigniew Bujak, Wladyslaw Frasyniuk et Tadeusz Jedynek) ont été renvoyés à la maison tout comme certains intellectuels connus (Czeslaw Bielecki) et certains militants politiques (Leszek Moczulski). Certains membres du mouvement "Paix et Liberté" comme Jacek Czaputowicz et Piotr Niemczyk ont aussi été libérés. Bref, c'est un pas spectaculaire sans précédent dans le bloc de l'Est.

Il n'est donc pas surprenant que les médias occidentales se soient mises à spéculer sur les raisons du gouvernement polonais. Le plus souvent, on parle du désir de sortir de l'impasse où se trouvent les pourparlers sur les crédits occidentaux et la volonté de briser l'ostracisme diplomatique. Si ces deux raisons sont sûrement bonnes, il est indubitable que la raison fondamentale est la persévérance de NSZZ "Solidarnosc", soutenue en Pologne par la nation toute entière et par l'Eglise catholique. Ce bureau, qui, en tant que représentant de NSZZ "Solidarnosc" à l'étranger, collabore avec la CISL, la CMT et tout le mouvement syndical international libre et démocratique ainsi qu'avec de nombreuses institutions sociales, politiques ou gouvernementales, est convaincu que leurs efforts continuels pour la libération des prisonniers politiques en Pologne ont joué un rôle très important dans les décisions du gouvernement polonais. Le bureau de coordination, au nom de la direction nationale de "Solidarnosc" en Pologne, remercie sincèrement tous ceux qui l'ont aidé dans cette lutte. La Pologne est le pays le plus libre du bloc soviétique parce que "Solidarnosc" existe: tout soutien et toute aide apportée à notre syndicat et à toutes les diverses initiatives indépendantes sert à élargir la sphère des droits de l'Homme en Pologne, aujourd'hui, et dans les autres pays totalitaires, demain.

Notre joie à la libération des 225 prisonniers politiques est mitigée par le fait que quelques 100 autres militants syndicaux restent derrière les barreaux. Ce chiffre est basé sur la différence entre les quelques 351 prisonniers de conscience en prison avant l'amnistie et les 225 annoncés par la presse polonaise plus 19 autres mentionnés plus tard lors d'une réunion avec des diplomates étrangers en poste à Varsovie. Le ministre Kiszczak a précisé que les militants accusés d'"espionnage, sabotage et divulgation de secrets d'Etat" ne seront pas relâchés. De nombreux militants de "Solidarnosc" ont été condamnés pour des soi-disant crimes de droit commun qui ne sont pas toujours couverts par l'amnistie. Par exemple, on les a accusés de "vol de propriété d'Etat" pour avoir détenu des biens appartenant à "Solidarnosc" qui, après avoir été illégalement confisqués par l'Etat, ont été considérés comme biens publics "nationalisés" par les tribunaux.

L'amnistie précise que les personnes qui sont à plus de deux ans de la date de leur libération ne seront pas libérées. C'est pourquoi nous émettons des craintes pour le sort de nombreux militants et sympathisants de "Solidarnosc" qui restent en prison: Zygmunt Burchardt et cinq autres mineurs condamnés à 4 et 5 ans et demi soi-disant pour avoir eu l'intention de faire sauter des bâtiments publics de Lubin et pour détention d'explosifs (utilisés dans les mines); Adam Hodysz, un capitaine de police condamné à 6 ans soi-disant pour avoir coopéré avec "Solidarnosc" et divulgué des secrets d'Etat; Ryszard Kupczyk, condamné à 5 ans pour avoir "cotisé" pour "Solidarnosc" en vendant des porcs, propriété des membres du syndicat de son usine; Jozef Szaniawski, un historien et journaliste à l'agence de presse polonaise PAP, accusé d'écrire des articles pour des journaux polonais de l'émigration, condamné à 10 ans et dont tous les biens ont été confisqués.

Si cette amnistie est vraiment un tournant dans la politique du régime, ces 100 prisonniers doivent, eux aussi, être relâchés. Cette amnistie aura une réelle importance politique et sociale si, et seulement si, elle est le

4°P. 12007

premier pas d'une politique d'ouverture vers le pluralisme syndical et la liberté d'association pour tout type d'initiative indépendante et démocratique. Sinon, ce ne sera qu'un stratagème de la part des autorités polonaises pour apaiser leurs bailleurs de fonds occidentaux et devra, donc, être considéré comme une tactique momentanée qui laisse prévoir d'autres répressions, d'autres arrestations et d'autres injustices en Pologne.

Lech Walesa, dans sa première réaction à cette incroyable nouvelle, a exprimé sa joie et sa gratitude, mais il a aussi souligné que le pouvoir doit permettre le pluralisme d'expression si on ne veut pas de nouveau remplir les prisons prochainement. Ce commentaire était dû au fait que pendant qu'on relâchait 225 prisonniers, quelques 3000 personnes sont encore détenues par la police pour interrogatoire et sont menacées de représailles si elles ne cessent pas leurs activités syndicales ou indépendantes.

Cependant, si, malheureusement, le pouvoir ne semble pas encore prêt à revenir aux Accords de Gdansk, l'amnistie est, néanmoins, un pas dans la bonne direction.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

HENRYK WUJEC, militant de "Solidarnosc" de Varsovie, actuellement en prison, a publié l'article suivant dans l'hebdomadaire clandestin "Tygodnik Mazowsze" du 16 juillet 1986.

Il y a peu de temps encore, on considérait que le mouvement autogestionnaire était condamné à dépérir. Ces prévisions ne se sont pas vérifiées: le mouvement n'a rien perdu de son dynamisme. Le nombre de conseils ouvriers qui tentent de devenir indépendants, capables d'agir de manière autonome et de s'opposer à la direction, ne cesse de croître. En général, on y rencontre des militants de "Solidarnosc" mais ce n'est pas une règle absolue. Contrairement à de nombreux autres mouvements de l'opposition -souvent stériles car répétant toujours la même chose- l'autogestion rencontre sans cesse de nouvelles questions authentiques.

Bien sûr, le pouvoir peut liquider ce mouvement à tout moment. Au début de 1985, le président de la commission parlementaire sur l'autogestion ouvrière, J. Barecki, suggérait, à une réunion du Comité Central, de modifier la loi sur l'autogestion, de limiter les compétences des conseils autogestionnaires et même de les subordonner aux organisations du parti. Il fut l'objet, suite à son intervention, de vives critiques parmi les représentants des conseils de la part de personnes pourtant étroitement liées au parti. Cette opposition résolue des militants autogestionnaires a forcé le pouvoir à cesser de parler de modifications de la loi; il essaie pourtant de limiter les compétences des conseils ouvriers d'une autre manière: en augmentant à leurs dépens les prérogatives des néo-syndicats, la preuve en est la loi sur les syndicats, les projets de loi sur le fonds social et de logement, ainsi que sur les conventions collectives.

Au sein du pouvoir, il existe un groupe puissant qui veut un retour à l'économie directive où la majorité des décisions sont prises au niveau central. C'est lui qui pousse à la création de grands combinats miniers, sidérurgiques, etc. Les conseils autogestionnaires ne seraient plus alors que la courroie de transmission, de haut en bas, des décisions. Les néo-syndicats y sont favorables: les larges prérogatives des ministres renforcent la position des fédérations syndicales, car elles sont alors seules capables de négocier des avantages pour leurs branches.

L'attitude des autorités à l'égard de l'autogestion reste pleine de contradictions. Certains conseils ont été menacés de dissolution mais cela ne s'est encore jamais produit. Le cas de l'entreprise "Elana" de Torun

(cfr News 41) est caractéristique: toute la presse officielle s'est excitée sur le procès gagné par le Conseil Ouvrier devant la Cour Suprême qui a reconnu légale l'organisation par le Conseil d'une assemblée de 21 conseils ouvriers; entretemps, le président de la Cour Suprême, Berutowicz, a introduit un recours exceptionnel et à son examen, la Cour a classé l'affaire comme inactuelle, étant donné que la date de la réunion prévue était dépassée depuis longtemps.

Dans les discussions précédant le Congrès du Parti, on a pas attaqué sévèrement les conseils autogestionnaires mais ceux-ci n'ont pas davantage été soutenus. Dans le projet de programme, contrairement au 9ème Congrès, le terme "autogestion" apparaît rarement: c'est un changement de ton mais pas encore une menace.

Il y a quelques journaux officiels qui sont favorables à l'autogestion, tels "Zycie Gospodarcze" ou "Tygodnik Robotniczy". Même "Trybuna Ludu", rendant compte des litiges entre les conseils ouvriers et la direction ou le pouvoir organisateur, a reconnu que la raison était souvent du côté des premiers.

La presse clandestine consacre depuis longtemps beaucoup de place à l'autogestion ouvrière. Elle est clairement soutenue par "Tygodnik Mazowsze", "Samorzadna Rzeczpospolita", "Kronika Malopolska" ou "Wola". Les exemples présentés par ces revues ont prouvé aux militants syndicaux que ce mouvement a une raison d'être et qu'il peut faire quelque chose. Dernièrement, de nombreux nouveaux conseils indépendants se sont formés, non seulement à Varsovie, Wroclaw ou Cracovie mais aussi dans de plus petites villes comme Czestochowa, Kielce ou Wrzesnia. Les dirigeants de "Solidarnosc" devraient clairement soutenir le mouvement autogestionnaire qui est conforme à notre programme pour une République Autogérée. C'est là maintenant une des rares voies menant à l'application de notre programme.

LES CONSEILS OUVRIERS autogestionnaires ont été créés par une loi votée par le Parlement en 1981, sur une proposition de NSZZ "Solidarnosc". Ils visaient à inciter de la base, de l'entreprise, la réforme socio-économique revendiquée par le Syndicat. Après l'imposition de la loi martiale le 13 décembre 1981 et la délégalisation de tous les syndicats indépendants, les conseils devinrent les seules organisations ouvrières indépendantes des autorités. NSZZ "Solidarnosc" continue de soutenir et d'aider les conseils ouvriers autogestionnaires qui représentent réellement les intérêts des travailleurs sans se soumettre à la direction ou au

parti. Les articles suivants sont des exemples de leurs activités.

LE CONSEIL OUVRIER du Bureau de Projets de Czesochowa (sud de la Pologne) a revendiqué et obtenu le limogage de son directeur. Au début, le gouverneur de la province avait suspendu le conseil d'autogestion et les membres du conseil étaient victimes de nombreuses tracasseries. Toutefois, suite à des interventions à la Commission parlementaire sur l'autogestion, le responsable provincial a dû revenir sur sa décision et le directeur fut limogé.

LE CONSEIL OUVRIER de l'entreprise "Stokbet" de Wrzesnia s'est battu pendant quelques mois pour que le directeur soit limogé et que son représentant soit nommé à ce poste. A la fin du mois de mars, le Ministère de l'Agriculture a agréé la décision du Conseil. Cependant, le directeur démissionnaire a eu le temps de licencier le président du conseil ouvrier, Bogdan Narozny. Puisque le procès en vue de la réintégration de Narozny est sans cesse ajourné (afin de l'empêcher d'être candidat aux élections prochaines), le conseil l'a nommé "consultant spécial".

LES CONSEILS OUVRIERS de plusieurs entreprises de Varsovie (Polkolor, Mostostal, FSO) ont voté des protestations contre le projet de loi déposé à la Diète sur les fonds de logement et social. Dans sa résolution, le conseil de Polkolor constate que le projet est contraire aux lois sur l'autogestion et les entreprises et qu'il est "un nouveau pas privant d'autonomie les entreprises, ce qui est contraire aux principales orientations de la réforme économique". Le conseil a exigé que la direction lui présente la totalité des prévisions de dépenses pour les fonds sociaux et a rejeté le règlement d'allocations de logement, établi par le néo-syndicat.

LE CONSEIL OUVRIER de l'usine CEMI de Varsovie s'oppose à l'ordonnance du Conseil des Ministres sur la prolongation du temps de travail, introduite en février dernier. Il justifie cette opposition en affirmant qu'il s'agit en fait de la légalisation de l'annulation des accords sociaux sur les samedis libres et que le mode de prise de décisions proposé par la direction permettrait de camoufler les insuffisances dans l'organisation du travail. La résolution du 23 avril du conseil conclut: "la recherche de réserves de production par des formes extensives de gestion n'a pas grand chose en commun avec la réforme économique".

LE MEME CONSEIL OUVRIER a protesté, dans une résolution du 27 mai, contre la diffamation des conseils ouvriers par un collaborateur du Comité Central du POUP. Le docteur Roman Czarnowski avait en effet déclaré lors d'une réunion de représentants des conseils que si les autorités n'avaient pas permis que se tienne la réunion organisée par le conseil ouvrier de Elana (cfr News 41), c'est parce que les participants avaient l'intention de critiquer le discours du général Jaruzelski prononcé à l'ONU. Le conseil ouvrier de Cemi déclare donc "attendre de la Diète et des autorités politiques

que soient prises des mesures empêchant ce genre d'interventions".

LE CONSEIL AUTOGESTIONNAIRE du Centre de Recherches et de Développement de la construction Industrielle "Bistyp" a annulé une note de service du directeur introduisant un samedi ouvrable par mois. Après avoir procédé à un référendum au sein du personnel, le conseil a décidé que les anciens horaires de travail resteraient en vigueur: 5 jours par semaine, 8,5 heures par jour et tous les samedis libres.

LE CONSEIL OUVRIER de l'usine POLAR de Wroclaw a saisi la justice d'un litige avec la direction qui se prolonge depuis plus d'un an. Au mois de janvier de l'année dernière, le conseil avait décidé par vote que l'entreprise devrait se retirer du groupement ESPOL car elle n'en tirait aucun profit; au contraire, elle devait verser une cotisation annuelle de 5 millions de zl. Le directeur a suspendu la décision et s'est livré à de l'obstruction procédurière. Le conseil a finalement été contraint de saisir la justice.

LE CONSEIL AUTOGESTIONNAIRE de la Maison d'édition de la Langue Polonaise a réussi à faire changer les principes de distribution du "fonds disciplinaire" c-à-d l'argent provenant des retenues sur salaires et amendes pour retards, blâmes, absences injustifiées, ... Jusqu'alors, une partie de ces sommes, distribuées par la direction était accordée aux "organisations" (parti, néo-syndicat) et, sous formes de prêts, à leurs membres. A présent, le fonds est géré par les différents ateliers et leur personnel.

AUX USINES SZADOWSKI de Cracovie, le comité régional du parti a une nouvelle fois essayé d'organiser un club de membres du parti au sein de l'entreprise. Le conseil s'y est fermement opposé puisque cette proposition est contraire à la loi sur l'autogestion.

LE CONSEIL OUVRIER de l'usine KABEL de Cracovie a, suite à la plainte d'un employé qu'on avait essayé de contraindre à s'affilier aux néo-syndicats, adopté une résolution stipulant que cette pratique est inadmissible et illégale.

LE CONSEIL OUVRIER de l'usine Teletra à Poznan organise, dans le cadre de la formation professionnelle, une série de rencontres sur des sujets liés à l'économie avec des spécialistes de l'Académie d'Economie et des représentants des conseils autogestionnaires de Poznan.

DES ELECTIONS AUX CONSEILS du personnel se sont tenues ce printemps dans une série d'instituts, après l'adoption d'une nouvelle loi sur les centres de recherche et de développement. Les conseils du personnel sont l'équivalent des conseils ouvriers dans les industries mais avec des compétences plus limitées. Dans la plupart des cas (entre autres, aux instituts de l'Energie Nucléaire, de la Physique Nucléaire, de la Technologie Electronique, de la Psychoneurologie, des Télécommunications et de la Technique Radio), ce sont des per-

sonnes sans-parti qui s'étaient acquis l'estime de leurs collègues pendant la période de "Solidarnosc", qui ont été élues aux conseils.

UNE CENTRALE ENERGETIQUE à Varsovie est l'une des rares entreprises où dernièrement "Solidarnosc" a appelé au boycott des élections au conseil autogestionnaire. Le boycott a été lancé après l'annulation par le directeur des dernières élections au conseil et le licenciement des 5 ouvriers les plus plébiscités. Malgré les pressions de la direction et les intimidations des responsables de la sécurité, aucun des travailleurs les plus populaires n'a présenté sa candidature. En définitive, 42 personnes seulement ont obtenu un mandat à l'assemblée générale des délégués et 11 mandats sont restés vacants. Le boycott même des élections a été un relatif échec malgré des distributions importantes de tracts dans l'entreprise. 56,5% du personnel a pris part au vote, 15% de moins qu'aux élections où des militants de "Solidarnosc" étaient candidats.

LE DIRECTEUR de l'usine Pafawag, afin d'améliorer la situation financière de l'entreprise comme le demandent ses banquiers, veut qu'à partir du mois de juillet, tous les samedis soient ouvrables. Le conseil ouvrier s'y oppose car cela entraînerait des arrêts de travail pendant la semaine en raison du manque de matières premières.

LES TRAVAILLEURS de la division de contrôle et de sécurité de la centrale électrique Dolna Odra, ont critiqué les différences dans l'attribution des primes. Le directeur leur a répondu que s'ils souhaitaient être payés pour leur travail, ils n'avaient qu'à chercher un emploi dans les pays capitalistes car en Pologne, les primes sont calculées selon des critères socio-politiques. Puisqu'aucun ouvrier ne remplit ces critères, a ajouté le directeur, ils n'avaient à s'en prendre qu'à eux-mêmes. Nous vivons dans le socialisme réel et se frapper la tête contre les murs n'a jamais aidé personne, a-t-il dit.

LA DIRECTION de la section de Jasielsk de l'Association Nationale de l'Edition (RSW) a adressé des notes aux vendeurs de RSW rappelant que "la vente des journaux est l'importante responsabilité des vendeurs", dénonçant "le nombre étonnamment élevé de journaux retournés" et menaçant de réduire les primes. Les vendeurs sont également obligés de joindre des justificatifs écrits expliquant la raison de la non-vente des journaux.

LES JOURNALISTES CULTURELS (rédacteurs-en-chef, publicistes, chroniqueurs) sont appelés à participer à des sessions de formation idéologique. Le Centre de Formation et de Perfectionnement de l'Association Nationale de l'Edition (RSW) a organisé, avec les Sections Culturelle et de Propagande du comité central du parti, une série de séminaires en janvier et avril de cette année. La participation à ces séminaires était rémunérée à condition de présenter "un rapport politique" des films y projetés et un compte-rendu sur "vos opinions et avis sur le projet de programme du parti". Une

circulaire adressée par le directeur du Centre de Formation aux rédacteurs-en-chef des différents journaux, relève les noms des personnes qui ont refusé de se livrer à cet exercice et s'achève sur l'énigmatique menace: "cette information sera adressée au Comité Central du parti et à la direction du RSW".

MICHAL MIRECKI, militant de "Solidarnosc" de Varsovie et étudiant de 5ème année de psychologie à l'Université de Varsovie a été kidnappé le 18 juin dernier par des agents en civil. Emmené dans un endroit non localisé en dehors de Varsovie, Mirecki a appris par ses ravisseurs qu'ils étaient des agents de sécurité du Ministère de l'Intérieur, sans qu'ils en présentent cependant la preuve. Ils se disaient chargés d'éliminer l'opposition politique et ont interrogé et torturé Mirecki pendant 40 heures afin de le forcer à signer des déclarations sur ses activités au sein de "Solidarnosc" et à accepter de collaborer avec la sûreté. Constamment gardé, il fut menacé de "mort accidentelle". Pendant l'interrogatoire, il fut placé pendant 15 h devant un puissant ventilateur. Mirecki a ressenti de violentes douleurs aux yeux, un engourdissement du visage, des douleurs du nez et de la gorge; il a plusieurs fois perdu connaissance. On lui a administré des stimulants. Mirecki fut filmé devant une table couverte d'équipements électroniques, câbles et autres matériels. Les ravisseurs lui ont affirmé que ce film servirait de preuve de ses activités criminelles. Aux demandes de Mirecki des charges formelles retenues contre lui, ses ravisseurs ont déclaré que sa situation était en dehors de la loi. Après avoir été libéré, il a encore été interpellé par trois fois par les mêmes ravisseurs et emmené à nouveau deux fois, hors de Varsovie. Il fut détenu la dernière fois le 12 juillet 1986, après avoir été mis en garde contre toute révélation de son enlèvement. Mirecki a établi un compte-rendu de ses enlèvements avant de se cacher, craignant pour sa santé. Dans ce texte adressé à la presse indépendante et aux agences occidentales, Mirecki se dit prêt à se présenter à toute convocation officielle, conforme à la loi.

LES ACTIVITES INDEPENDANTES en milieu rural en Pologne se sont considérablement développées l'année dernière. En février 85, la Commission pour le Respect des Accords de Rzeszow-Ustrzyki (correspondant rural des Accords ouvriers de Août) a relancé son travail, en prévenant tant le Conseil des Ministres que l'opinion publique et affirmant que son activité est conforme à la loi. La seule réponse des autorités fut la répression et des arrestations. La Commission Rzeszow-Ustrzyki travaille en collaboration avec la paroisse du Sacré-Coeur de Rzeszow (sud-est de la Pologne).

Le Comité National de Résistance des Agriculteurs de "Solidarnosc" (OKOR) a été fondé le 26 mai 1985. Il vise à initier des activités socio-politiques dans les régions rurales. Il est indépendant des Centres Pastoraux des Agriculteurs et des Centres Culturels Catholiques.

La Commission Rzeszow-Ustrzyki a adressé une lettre le 1er septembre 1985 au président du Conseil des

Ministres l'informant de ses activités et lui énumérant les problèmes rencontrés dans les régions rurales. Elle y demandait également que les autorités délèguent un représentant pour collaborer à la Commission. Deux semaines plus tard, des agents de la sécurité ont mené une série d'interrogatoires et d'investigations dans de nombreux villages des provinces de Przemysl, Rzeszow, Krosno, Tarnobrzeg, Zamosc, Chelm, Bialystok et Siedlce.

Avant les élections d'octobre 85, la police a arrêté le responsable de OKOR, Jozef Teliga, 72 ans (membre de la direction nationale de NSZZ "Solidarnosc" des Agriculteurs Individuels), Jan Beszta-Borowski (leader de NSZZ "Solidarnosc" des Agriculteurs Individuels de la région de Bialystok) et Janusz Szkutnik (rédacteur de "Wies Rzeszowska", la campagne de Rzeszow). De nombreux fermiers furent plus tard libérés par l'action humanitaire, mais les trois sus-mentionnés sont toujours emprisonnés malgré des pétitions signées par des centaines de fermiers.

Peu après, les 8-10 octobre 1985, la police de sécurité (SB) a mené une série d'arrestations dans la région de Zamosc où Jerzy Polanski, Ryszard Wladyga, Mieczyslaw Barton, Ireneusz Kucyk et Krystyna Rekas furent emprisonnés. Au même moment, la SB s'en est pris au père Frankowski et aux membres du Comité Pastoral des Agriculteurs de Stalowa Wola, fermiers de la région de Tarnobrzeg.

Dans son numéro de décembre, "Solidarnosc Rolnikow" ("S" des Agriculteurs) a publié des informations sur les activités de OKOR, un rapport de la Commission Rzeszow-Ustrzyki et un compte-rendu de la répression menée contre les fermiers.

Les Centres Culturels Catholiques indépendants poursuivent leurs cours de formation.

L'agence "Solidarnosc" des agriculteurs a publié sa 1ère déclaration cette année.

Environ 10 villages de la région de Zamosc ont mené avec succès un boycott de livraison de leurs produits agricoles à l'état pour revendiquer des prix plus élevés. Le 5ème anniversaire de la grève Rzeszow-Ustrzyki fut célébré à Rzeszow le 16 février 1986. Des délégations de fermiers de toutes les régions de Pologne y ont salué Jozef Slisz, président de la Commission lors d'une messe célébrée par l'évêque T. Blaszkiewicz qui a lu un appel pour la libération de tous les prisonniers politiques et en particulier, Teliga, Beszta-Borowski et Szkutnik. Les participants ont signé l'appel qui circulent à présent dans les régions. Dans le protocole d'une réunion de la Commission Rzeszow-Ustrzyki qui s'est tenue le même jour, "Déclaration sur la situation de l'agriculture en 1985-86", elle présente des rapports adressés à l'opinion publique et aux autorités sur les taxes agricoles récemment introduites et sur les modifications du régime de sécurité sociale. La Commission se charge de formuler des propositions de modifications sur la loi sur les pensions de retraite et de préparer un rapport détaillé sur la situation de l'agriculture en Pologne.

JANUSZ BEKSIK, enseignant à l'Ecole Centrale de Planification et de Statistiques a, dans une interview à

"Tygodnik Mazowsze", analysé les entreprises collectives et les effets du plan de réforme économique du gouvernement, officiellement lancé au début 1980. Il participe depuis 1970 à des groupes de recherche sur les entreprises nationales et collectives. Sur les effets de la réforme, Beksiak note qu'alors que la réforme prétend accorder davantage d'autonomie aux entreprises, le nombre de directives aux entreprises est plus élevé aujourd'hui qu'en 1970. La source des directives centrales s'est pourtant déplacée: provenant au début des niveaux ministériels, elles sont maintenant l'oeuvre des organes provinciaux. La différence entre la réforme présente et les précédentes du début des années 70 réside en ce que les entreprises peuvent actuellement ignorer les directives et que les autorités sont moins aptes à les imposer car la situation économique est beaucoup plus instable. Beksiak a noté un déclin progressif dans l'orientation des entreprises: alors qu'au début des années 70, 19% des entreprises jugeaient bénéfique de maintenir des relations étroites avec les autorités et de suivre précisément les directives, ce nombre est passé à 15% à la fin de la dernière décennie et est à présent de 11%.

Beksiak note que le plan de réforme repose sur le principe que les activités des entreprises sont réglées par les mécanismes du marché, en particulier par la concurrence et les prix. Le problème, selon Beksiak, c'est que ces mécanismes n'existent pas. 16 des 24 entreprises de transformation étudiées par l'équipe de Beksiak n'avaient pratiquement pas de liberté de choisir leur fournisseur et dans 11 cas, leur entière production était répartie par les autorités économiques centrales. De plus, la plus grande part des contacts entre entreprises consiste en un échange de produits contre produits. Quant aux prix, Beksiak cite le cas d'une entreprise de chaussures cherchant à vendre au distributeur ses produits au plus bas prix afin d'éviter une taxation trop importante; alors que ce distributeur, de son côté, souhaite les acheter à un prix élevé afin de se réserver une marge bénéficiaire importante (calculée en pourcentage du prix d'achat). C'est donc là tout le contraire des règles de marché et ne reflète en rien les rapports de l'offre et de la demande.

L'approvisionnement est pour les entreprises un problème difficile, nécessitant des arrangements curieux. P.ex., un cartel oblige une de ses filiales à lui céder une part de ses profits contre la livraison d'équipements et de matières premières. Il est fréquent qu'une entreprise achète à l'étranger des produits contre devises fortes et les revende ensuite. Parfois, une usine délègue une équipe de ses ouvriers dans une autre entreprise contre livraison de produits recherchés. C'est un type d'économie extrêmement spéculative, dominée par le fournisseur.

Des entreprises qui jadis revendiquaient davantage d'autonomie sont aujourd'hui prêtes à se lier à de grands complexes industriels afin de se garantir un approvisionnement en équipements et matières premières.

L'autofinancement, un des volets majeurs de la réforme économique gouvernementale, était supposé éliminer un des maux principaux de l'économie socialisée: la sur-subsidiation des entreprises. Durant la période

stalinienne, le principe majeur était que les activités économiques ne pouvaient être interrompues pour défaut de moyens financiers. Bien que ce principe soit depuis longtemps officiellement abandonné, il est toujours appliqué en pratique. Selon le plan de réforme, les entreprises doivent dégager leur propre fonds d'investissement ou emprunter aux banques, ce qui développe le rôle de celles-ci. Cependant, les banques ne prêtent pas là où elles voient leur intérêt mais elles interviennent bureaucratiquement, basant leurs investissements sur des principes administratifs et des critères politiques. Si une banque refuse de prêter à une entreprise non-rentable, il arrive souvent que l'usine soit soutenue par l'organe supérieur, par sa branche sectorielle. Une crise dans une économie de marché se conclut par la dissolution d'une entreprise faillie; ce n'est presque jamais le cas en Pologne où la sur-subsidiation alimente l'inflation. Sur le rôle des conseils autogestionnaires, Beksiak affirme qu'ils sont souvent impuissants parce qu'ils ont rarement accès aux données réelles sur l'entreprise. Il est très aisé pour la direction de manipuler les informations et il n'y a pas de consultants qui pourraient aider les conseils ouvriers dans l'analyse de leur entreprise, même si les résultats en étaient disponibles.

Beksiak estime que la réforme n'a certainement pas rendu les entreprises plus indépendantes ou plus efficaces. Cependant, elle a développé chez elles une tendance commerciale plus réelle que dans les années 70 où les entreprises cherchaient alors surtout à réaliser les objectifs du plan. Pourtant, la réforme a été à ce point tronquée qu'il n'y a plus de ligne directrice

guidant l'ensemble de l'économie. Les mécanismes du marché n'ont pas été instaurés alors que la planification centrale a été réduite. Durant les 5 dernières années, le flot de nouvelles réglementations a suscité un sentiment d'insécurité et d'incertitude. Le manque de principes stables a développé ce sentiment, commun à toutes les économies socialisées dominées par des politiques à court-terme.

Interrogé sur les conséquences futures pour les entreprises des pratiques économiques actuelles, Beksiak estime que l'économie dans son ensemble est sur la défensive, elle est "négative", c-à-d qu'elle cherche à éviter les pertes plutôt qu'à se développer. La règle semble être: petit chiffre d'affaires, profits rapides et importants. Les autorités politiques adoptent fréquemment un rôle de spéculateur: elles bloquent la vente d'un produit avant d'en augmenter le prix. Le pronostic le plus probable, selon Beksiak, est une stagnation prolongée de l'économie suivie d'une nouvelle crise.

ERRATA: Dans l'article sur les ouvriers de l'entreprise Superfosfat, News 74, la somme de 21.000 zlotys a été erronément convertie à 350 US dollars. Etant donné que le cours du marché noir est établi à 600 zl pour 1 dol., il fallait lire 35 US dollars.

SOURCES: Dziennik Lublin, 1/31.III.86; RFE 'Facts and Views' no. 8391/23.VIII.86; Tygodnik Mazowsze 161/6.III.86, 176/16.VII.86, 177/30.VII.86.